

Bourg-lès-Valence, le 6 janvier 2025

Chères familles,

Nous tenions à vous souhaiter une **très belle année 2025**. Qu'elle préserve votre santé et celle de vos proches, qu'elle vous apporte de nombreuses joies ainsi que des moments de plaisirs à partager.

Tout au long de cette nouvelle année, l'Apajh de la Drôme, ses administrateurs, ses professionnels, vont continuer à agir quotidiennement afin d'accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches.

Depuis 1971, l'Apajh de la Drôme a su évoluer, s'adapter et innover afin de proposer des solutions d'accompagnement au plus proches des besoins. Et nous continuerons en ce sens, en 2025.

Une association telle que la nôtre a **besoin du soutien** du plus grand nombre. N'hésitez donc pas à adhérer ou à renouveler votre **adhésion** pour 2025. Vous trouverez, en annexe à ce courrier un bulletin d'adhésion. Un reçu fiscal vous sera transmis par la suite.

En ce début d'année nous tenions également à vous transmettre deux informations importantes :

- Dans le cadre de sa **démarche d'amélioration continue de la qualité**, l'Apajh de la Drôme a mis en place un système de **gestion des événements indésirables et des plaintes et réclamations**. L'objectif est de se nourrir d'éventuels dysfonctionnements ou erreurs afin de les corriger et de mettre en place des solutions évitant leur reproduction. A cet effet, les personnes accompagnées mais également leurs familles, peuvent demander à l'accueil de chaque établissement et service un formulaire destiné à prendre en compte leur plainte ou leur réclamation. Cette dernière sera ensuite informatisée et traitée par les équipes concernées.
- L'association s'est également mobilisée afin de mettre en place un **Comité Ethique** qui sera, notamment, composé de représentants des familles et des professionnels. A cet effet, nous vous invitons à lire l'appel à candidature transmis en annexe et, si vous le souhaitez, à faire acte de candidature, avant le 20 janvier 2025 en envoyant un message à contact@apajh-drome.org.

Les Administrateurs, les correspondants associatifs et les professionnels restent, bien entendu à votre écoute afin de vous apporter tout élément complémentaire qui pourrait vous être utile.

En vous renouvelant des vœux de Bonheur pour cette nouvelle année, veuillez agréer, Chères familles, l'assurance de nos sincères et respectueuses salutations.



Christophe CAUDRILLIER
Directeur général



Maurice LEIBENGUTH
Président de l'APA JH de la Drôme

Appel à candidature Comité Ethique associatif

Madame, Monsieur, Chères familles,

Dans la lignée de son Projet associatif 2023-2028, l'APAJH de la Drôme, association engagée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap, a le plaisir de lancer un appel à candidature pour rejoindre son Comité Éthique.

Missions du Comité Éthique :

Le Comité Éthique a pour mission de :

- Promouvoir et soutenir une réflexion éthique au sein de l'association.
- Veiller au respect des droits et de la dignité des personnes accompagnées.
- Émettre des avis et des recommandations sur les questions éthiques soulevées par les pratiques professionnelles.
- Assurer une veille sur les évolutions législatives et réglementaires en matière d'éthique.

Profil des candidats :

Nous recherchons des représentants des familles ou des personnes accompagnées qui auraient un intérêt pour les questions éthiques et leurs déclinaisons dans le secteur médico-social.

Disponibilité pour participer aux réunions du comité : environ 4 par an, 1 par trimestre.

Modalités de candidature :

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur candidature avant le 20 janvier 2025 à l'adresse suivante : contact@apajh-drome.org La candidature doit comprendre vos coordonnées, notamment une adresse e-mail, ainsi que les éléments qui motivent votre candidature.

Les candidatures seront examinées par le bureau de l'association, qui procédera à une sélection des membres du Comité Éthique.


Composition souhaitée du Comité Éthique

- 4 représentants des familles ou des personnes accompagnées
- 4 représentants des professionnels
- 2 représentants du Conseil d'administration
- La responsable Qualité/Risques/Droits des usagers
- Le directeur général

Les membres seront désignés pour 3 ans et bénéficieront d'une formation initiale.

Nous vous remercions par avance pour l'intérêt que vous portez à l'APAJH de la Drôme et à cette démarche éthique et espérons avoir le plaisir de vous compter parmi les membres de ce Comité Éthique.

Dans l'attente de votre candidature, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Leibenguth', with a long horizontal line extending to the right.

Maurice LEIBENGUTH
Président de l'APAJH de la Drôme

Bulletin d'adhésion à l'APAJH de la Drôme

Différents tarifs de cotisation à l'APAJH de la Drôme en 2025

- CAS GENERAL et membres adhérents qui résident à la même adresse :

L'adhérent paie une cotisation et reçoit la revue de la fédération.

Pour tout autre adhérent à la même adresse, il ne reçoit pas la revue de la fédération ce qui explique le changement de tarif dès la 2^{ème} personne adhérente qui réside à la même adresse

CAS GENERAL	
Adhérent	38,00 €
Autre(s) adhérent(s) à la même adresse	25,00 €

- PARENT ayant un enfant en situation de Handicap et membres adhérents de cette famille qui résident à la même adresse :

A noter, que l'enfant ou adulte de la famille en situation de handicap n'est pas forcément accueilli dans un établissement ou service géré par l'APAJH.

Ces tarifs sont applicables aux parents et aux membres d'une fratrie dont un enfant ou adulte est en situation de handicap.

L'adhérent paie une cotisation et reçoit la revue de la fédération.

Pour tout autre adhérent à la même adresse, il ne reçoit pas la revue de la fédération ce qui explique le changement de tarif dès la 2^{ème} personne adhérente qui réside à la même adresse

FAMILLES	
Un parent	28,00 €
Autre(s) adhérent(s) à la même adresse	18,00 €

- PERSONNE ADULTE en situation de Handicap :

La personne adulte en situation de handicap peut avoir diverses modalités d'hébergement : dans sa famille, en foyer, en appartement autonome...

Cette personne est sous tutelle ou non.

Le montant de sa cotisation prend en compte sa situation de handicap.

Elle reçoit la revue de la fédération.

PERSONNE ADULTE en situation de handicap	13,00 €
---	----------------

Nom

Prénom

Adresse

Ville..... Code postal.....

Téléphone

Adresse mail.....

- **ADHERE** à l'association APAJH de la Drôme
 - je verse ma cotisation de
 - je souhaite donner de mon temps en tant que bénévole en entourant la réponse ci-après (facultatif) : Oui Non
- **Fait un DON** de.....
- **Souhaite faire une donation ou un legs :**
dans ce cas merci de prendre contact directement avec le siège de l'APAJH de la Drôme.

Date..... Signature :

Tout versement est à effectuer à l'ordre de l'APAJH de la Drôme.
Vos dons et cotisations sont déductibles des impôts à 66% de leur montant dans la limite de 20% de votre impôt sur le revenu. Vous recevrez un reçu fiscal.
Merci de renvoyer ce coupon avec votre règlement par chèque à :
APAJH de la Drôme 64, allée du Concept Bât B 26500 Bourg lès Valence
Vous pouvez également effectuer un versement par virement bancaire pour avoir le RIB de l'association joindre le secrétariat au 04 75 40 19 15.

Vous pouvez également adhérer en ligne sur le lien :
<https://www.helloasso.com/associations/apajh-drome/adhesions/adhesion-apajh-drome-2024>

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de notre association. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au siège de l'APAJH au 04 75 40 19 15.